NORME INTERNATIONALE

ISO 15384

Deuxième édition
2018-06

AMENDEMENT 1
2021-09

Habillement de protection pour sapeurs-pompiers — Méthodes d'essai en laboratoire et exigences de performance pour vêtements portés pendant la lutte contre les feux d'espaces naturels

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

AMENDEMENT 1

Protective clothing for firefighters — Laboratory test methods and performance requirements for wildland firefighting clothing

ISO 15384:2018/Amd 1:2021
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/eb11b671-7353-425c-ac28-e6321b580a03/iso-15384-2018-amd-1-2021

AMENDMENT 1

Numéro de référence
ISO 15384:2018/Amd.1:2021(F)

© ISO 2021

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 15384:2018/Amd 1:2021
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/eb11b671-7353-425c-ac28-e6321b580a03/iso-15384-2018-amd-1-2021

DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2021

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

ISO 15384:2018/Amd 1:2021
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/eb11b671-7353-425c-ac28-e6321b580a03/iso-15384-2018-amd-1-2021

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 94, *Sécurité individuelle — Équipement de protection individuelle*, sous-comité SC 14, *Équipements individuels pour les sapeurs-pompiers*, en collaboration avec le comité européen CEN/TC 162, *Vêtements de protection, y compris la protection de la main et du bras et y compris les gilets de sauvetage,* du Comité européenne de normalisation (CEN) conformément à l'accord entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne).

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 15384:2018/Amd 1:2021
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/eb11b671-7353-425c-ac28-e6321b580a03/iso-15384-2018-amd-1-2021

Habillement de protection pour sapeurs-pompiers — Méthodes d'essai en laboratoire et exigences de performance pour vêtements portés pendant la lutte contre les feux d'espaces naturels

AMENDEMENT 1

Page 5, 4.4, deuxième alinéa

L'alinéa suivant a été reformulé avec l'ajout de «Cette exigence ne concerne pas les poches radio dédiées.» à la fin, si bien que:

«Le cas échéant, les rabats des poches doivent en recouvrir l'ouverture sur au moins 10 mm de chaque côté. Le chevauchement doit être suffisamment étendu de façon à éviter l'entrée de la chaleur ou d'autres matériaux chauds dans la poche.»

devient

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

«Le cas échéant, les rabats des poches doivent en recouvrir l'ouverture sur au moins 10 mm de chaque côté. Le chevauchement doit être suffisamment étendu de façon à éviter l'entrée de matériaux chauds dans la poche. Cette exigence ne concerne pas les poches radio dédiées.»

ISO 15384:2018/Amd 1:2021
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/eb11b671-7353-425c-ac28-e6321b580a03/iso-15384-2018-amd-1-2021

Page 6, 5.3

Les alinéas suivants ont été supprimés:

«Avant chaque essai spécifié dans les Articles 6 et 7, les matériaux d'essai et les éprouvettes doivent faire l'objet d'un prétraitement par nettoyage. Si les instructions du fabricant indiquent que le nettoyage n'est pas autorisé, c'est-à-dire s'il s'agit de vêtements à usage unique, les essais doivent être réalisés sur un matériau neuf. En outre, les essais relatifs à la propagation de flamme limitée et au transfert de chaleur (rayonnement) doivent être réalisés conformément aux dispositions figurant en 6.1 et 6.2, avant et après le prétraitement.

Le nettoyage doit correspondre aux instructions du fabricant, sur la base de méthodes normalisées. Si le nombre de cycles de nettoyage n'est pas spécifié, les essais doivent être réalisés au bout de cinq cycles de nettoyage (un cycle de nettoyage comportant un lavage et un séchage). Cela doit être mis en évidence dans les informations fournies par le fabricant.

Si la méthode de nettoyage n'est pas spécifiée, les échantillons doivent être soumis à un lavage avec une charge normale dans une machine à tambour horizontal à chargement frontal en utilisant un détergent de référence sans phosphate n° 3 dans de l'eau douce conformément à la méthode de l'ISO 6330 à 60 °C, lavage normal (6N). Le mode de séchage doit être F, séchage en tambour, à la température normale (max 80 °C) mesurée en sortie.

Si le vêtement peut être lavé et nettoyé à sec, seul le lavage doit être effectué. Si seul le nettoyage à sec est autorisé, le vêtement doit être nettoyé à sec conformément aux instructions du fabricant.

NOTE Les instructions du fabricant indiquent généralement un ou plusieurs des différents procédés et méthodes de l'ISO 15797, et de l'ISO 3175-2 ou de normes équivalentes, au titre de procédés de nettoyage normalisés.»

et remplacés par:

© ISO 2021 – Tous droits réservés

«Avant chaque essai spécifié dans les Articles 6 et 7, les matériaux d'essai et les éprouvettes doivent faire l'objet d'un prétraitement par nettoyage. En outre, les essais relatifs à la propagation de flamme limitée et au transfert de chaleur (rayonnement) doivent être réalisés conformément aux dispositions figurant en 6.1 et 6.2, avant et après le prétraitement.

Les éprouvettes doivent être soumises à cinq cycles de nettoyage (voir 3.3) conformément aux modes opératoires suivants. Si le vêtement peut être lavé et nettoyé à sec, seul le lavage doit être effectué conformément à l'ISO 6330 en utilisant une machine à tambour horizontal et à chargement frontal, avec le détergent de référence 3 (détergent de référence ECE 98). Le lavage doit être effectué selon la méthode 6N (60 ± 3) °C et le séchage selon le mode F (machine Type A1), avec une température normale en sortie (minimum 40 °C, maximum 80 °C). Si seul le nettoyage à sec est autorisé, le vêtement doit être nettoyé à sec conformément à l'ISO 3175-2.»

Page 6, 5.4

L'alinéa suivant a été supprimé:

«Avant d'effectuer tout essai et après avoir appliqué le prétraitement spécifié en 5.3, les éprouvettes doivent être préconditionnées conformément à l'ISO 139, en apportant les modifications suivantes: humidité relative de (65 ± 5) %. Soumettre les éprouvettes à essai dans les 5 minutes suivant leur retrait de l'atmosphère de conditionnement.»

et remplacé par:

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

«Sauf spécification contraire dans les méthodes d'essai spécifiques, toutes les éprouvettes doivent être conditionnées pendant au moins 24 h avant d'effectuer les essais, conformément à l'ISO 139, à une température de (20 ± 2) °C et à une humidité relative de (65 ± 5) %. Sauf spécification contraire dans la méthode d'essai spécifique soumettre les éprouvettes à essai dans les 5 min suivant leur retrait de l'atmosphère de conditionnement.»

ISO 15384:2018/Amd 1:2021
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/eb11b671-7353-425c-ac28-e6321b580a03/iso-15384-2018-amd-1-2021

Page 7, 6.1.1

L'alinéa suivant a été modifié avec l'ajout de «mais à l'exclusion des» avant «accessoires», si bien que:

«Chacun des matériaux de l'assemblage de composants, y compris les insignes de grade, les matériaux rétroréfléchissants et fluorescents ainsi que les accessoires, doit être soumis à essai séparément selon les dispositions figurant en 6.1.2 et être soumis à essai sous forme assemblée tel qu'indiqué en 6.1.3, avant et après le prétraitement décrit en 5.3. Tous les résultats d'essai individuels des éprouvettes doivent être conformes aux exigences de performance.»

devient:

«Chacun des matériaux de l'assemblage de composants, y compris les insignes de grade, les matériaux rétroréfléchissants et fluorescents, mais à l'exclusion des accessoires, doit être soumis à essai séparément selon les dispositions figurant en 6.1.2 et être soumis à essai sous forme assemblée tel qu'indiqué en 6.1.3, avant et après le prétraitement décrit en 5.3. Tous les résultats d'essai individuels des éprouvettes doivent être conformes aux exigences de performance.»

Page 8, 7.2

Correction rédactionnelle d'une vitesse de déplacement de la traverse incorrecte:

«Lorsqu'il est soumis à essai conformément à la Méthode B de l'ISO 4674-1, selon une vitesse de déplacement de la traverse de 5 mm/s, le matériau extérieur doit présenter une résistance à la déchirure dans le sens machine et dans le sens traverse >25 N.»

 © ISO 2021 – Tous droits réservés

devient:

«Lorsqu'il est soumis à essai conformément à la Méthode B de l'ISO 4674-1, le matériau extérieur doit présenter une résistance à la déchirure dans le sens machine et dans le sens traverse >25 N.»

Page 9, Nouveau paragraphe, 7.4

Après le paragraphe 7.3, ajouter un nouveau paragraphe 7.4 avec le contenu suivant:

«**7.4 Résistance à l'abrasion**

Lorsqu'il est soumis à essai conformément à l'ISO 12947-2 à 12 kPa à l'aide d'un abrasif en tissu de laine peignée croisée, le matériau extérieur doit atteindre une détérioration de l'éprouvette (point d'arrêt) supérieure ou égale à 20 000 frottements. Poursuivre l'essai jusqu'au point d'arrêt tel que défini dans l'ISO 12947-2:2016, Tableau 1 et consigner le résultat.»

Page 10, Table 3, Résistance à la déchirure

Correction rédactionnelle de mots entre parenthèses placés à côté de la mauvaise norme:

«Méthode B de l'ISO 4674-1 ou ISO 13937-2 (supports textiles revêtus) ≥ 25 N.»

devient:

iTeh STANDARD PREVIEW

«Méthode B de l'ISO 4674-1 (supports textiles revêtus) ou ISO 13937-2 ≥ 25 N.»

(standards.iteh.ai)

Page 11, Nouveau paragraphe après le Tableau 3, 9.4

ISO 15384:2018/Amd 1:2021
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/eb11b671-7353-425c-ac28-
e6321b580a03/iso-15384-2018-amd-1-2021

Après le Tableau 3, ajouter un nouveau paragraphe 9.4 avec le contenu suivant:

«**9.4 Innocuité**

Les vêtements de protection ne doivent pas avoir d'effet néfaste sur la santé ou l'hygiène de l'utilisateur. Les matériaux ne doivent pas, dans les conditions prévisibles d'utilisation normale, libérer de substances généralement connues pour être toxiques, cancérogènes, mutagènes, allergisantes, toxiques pour la reproduction ou nocives d'une autre manière.

L'acceptabilité des matériaux pour ce qui concerne l'innocuité doit être établie conformément à l'ISO 13688:2013, 4.2.»

Page 11, 10.3

Correction rédactionnelle, élément de liste f) manquant. Insérer l'élément de liste f):

f) Le pictogramme indiqué à la Figure 1;

Figure 1 — Pictogramme

Page 14, Annexe A

Le titre et le texte suivants de l'Annexe A ont été supprimés:

«**Incertitude de mesure et détermination des valeurs de propriétés pour la notation et la classification**

Pour chacun des mesurages exigés réalisés conformément au présent document, une estimation de l'incertitude de mesure correspondante doit être effectuée. Cette estimation de l'incertitude de mesure doit être appliquée lorsqu'elle est susceptible d'influer sur la notation ou la classification d'une propriété.

Tous les résultats d'essai individuels des éprouvettes doivent être conformes aux exigences de performance.

Le résultat le plus défavorable doit être indiqué.

Si un matériau se comporte différemment par rapport à une même propriété dans la direction de la longueur et dans la direction transversale, la valeur de propriété résultante doit être la valeur obtenue dans la direction ayant présenté la valeur de performance la plus faible.

Dans le cas où une seule éprouvette échoue à l'essai, un autre jeu d'éprouvettes doit être soumis à essai, chacun des résultats individuels de ce second jeu d'éprouvettes devant satisfaire aux exigences. Dans ce cas, les résultats de ce second jeu d'éprouvettes doivent être communiqués. Sinon, l'échantillon est considéré comme non conforme aux exigences.»

et remplacés par:

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

« Incertitude de mesure et détermination des valeurs de propriétés

Tous les résultats d'essai individuels des éprouvettes doivent être consignés avec le résultat calculé conformément à la méthode d'essai.

ISO 15384:2018/Amd 1:2021
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/eb11b671-7353-425c-ac28-c6321b580a03/iso-15384-2018-amd-1-2021

Pour chacun des essais requis réalisés conformément au présent document, l'estimation correspondante du coefficient de variation (exprimé en pourcentage) pour la variabilité des essais en laboratoire (à l'exclusion de la variabilité des échantillons) doit être indiquée.»

 © ISO 2021 – Tous droits réservés

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 15384:2018/Amd 1:2021
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/eb11b671-7353-425c-ac28-e6321b580a03/iso-15384-2018-amd-1-2021

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 15384:2018/Amd 1:2021
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/eb11b671-7353-425c-ac28-e6321b580a03/iso-15384-2018-amd-1-2021

ICS 13.340.10
Prix basé sur 4 pages

© ISO 2021 – Tous droits réservés